

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

ORDRE

POUR LA

RÉCEPTION DE L'ÉVÊQUE

ET LA CONFIRMATION

DANS LES ÉGLISES DU DIOCÈSE



QUIMPER

IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

1942

DIOCÈSE DE QUIMPER ET DE LÉON

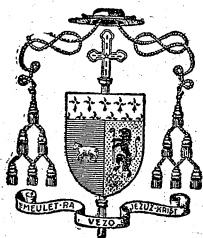
ORDRE

POUR LA

RÉCEPTION DE L'ÉVÊQUE

ET LA CONFIRMATION

DANS LES ÉGLISES DU DIOCÈSE



QUIMPER

IMPRIMERIE CORNOUAILLAISE

1942

ORDRE
POUR LA
RÉCEPTION DE L'ÉVÊQUE
ET LA CONFIRMATION
DANS LES ÉGLISES DU DIOCÈSE

RÉCEPTION DU PONTIFE

Préparatifs. — L'église sera ornée comme aux plus grands jours de fête.

Au maître-autel, on allume six cierges. On met sur l'autel : 1° une bourse blanche renfermant un corporal ; 2° la clef du tabernacle ; 3° au coin de l'Épître, un pupitre et un missel ouvert à l'oraison du Patron ou du Titulaire de l'église.

Du côté de l'Evangile, à proximité de l'autel, on place un fauteuil et un prie-Dieu pour l'Evêque.

On disposera également dans le sanctuaire, du côté de l'Épître, une crédence ou une petite table recouverte d'une nappe blanche, et qui est destinée à recevoir les objets dont l'Evêque aura besoin au cours de la cérémonie : vase de Saint-Chrême, l'aiguière et son plateau, une serviette, de la mie de pain, etc.

Le Prélat sera reçu par le clergé à quelque distance de l'église. On disposera à cet endroit un prie-Dieu avec un tapis, et le dais.

On suivra exactement le cérémonial indiqué ci-dessous.

Diocèse de
Quimper & Léon
— Ekleptik Kembra ha Leon —

Document numérisé en 2016

A l'arrivée de l'Evêque. — A l'heure indiquée, on sonne toutes les cloches. Le clergé, en surplis, se rend processionnellement au lieu désigné, avec croix et bannières en tête. Un enfant de chœur porte l'encensoir et la navette ; un autre le bénitier et l'aspersoir. Le Curé, revêtu de la chape blanche, mais sans étole, ferme la marche.

En arrivant au lieu de la réception, le clergé se placera sur deux lignes parallèles, l'une à droite, l'autre à gauche du prie-Dieu, de manière que les plus dignes en soient les plus rapprochés.

L'Evêque, ayant mis pied à terre, prend la mitre et la crosse, et s'avance vers le prie-Dieu, sur lequel il s'agenouille. A ce moment, tout le clergé le salue par la génuflexion. Le Curé, s'approchant alors du Prélat, lui présente la croix à baiser (1), sans se mettre à genoux et sans faire auparavant aucune génuflexion, mais en se bornant à le saluer ensuite d'une inclination profonde.

Le Pontife se relève et se place seul sous le dais, ayant à droite le vicaire général, et à gauche le curé de la paroisse. — La procession se met en marche vers l'église, suivant l'ordre indiqué par le curé.

Pendant la procession, on chante l'*Ave, maris stella*, ou quelque cantique.

A l'entrée de l'église. — L'Evêque s'arrête à la porte de l'église et pénètre sous le porche, en laissant le dais à l'extérieur.

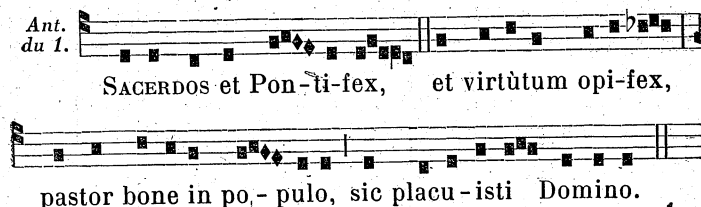
Le curé donne alors l'aspersoir au Prélat, avec les baisers d'usage. L'Evêque se signe au front, asperge ceux qui l'entourent au dedans et au dehors de l'église, et rend l'aspersoir au curé, qui le reçoit en baisant l'anneau et l'aspersoir.

Le curé prend ensuite la navette et présente la cuiller au Pontife, en disant : *Benedicite, Reverendissime Pater*. L'Evêque met, et bénit l'encens ; puis, le curé prend l'encensoir ; et encense le Prélat de trois coups.

(1) Le Curé devra se munir d'un petit crucifix.

Le clergé, qui s'est arrêté, reprend sa marche et se rend au sanctuaire, en chantant :

Ant.
du 1.



SACERDOS et Pon-ti-fex, et virtutum opi-fex,
pastor bone in po-pulo, sic placu-isti Domino.

Au passage du Pontife, les fidèles s'inclinent pour recevoir sa bénédiction. Arrivé près de l'autel, l'Evêque dépose la crosse et la mitre, et s'agenouille sur le prie-Dieu préparé du côté de l'Evangile. Le curé monte au coin de l'Epître, et, tourné vers lui, chante les versets et oraison qui suivent :

- V. Protector noster aspice, Deus.
- R. Et respice in faciem Christi tui.
- V. Salvum fac servum tuum.
- R. Deus meus, sperantem in te.
- V. Mitte ei, Domine, auxilium de sancto.
- R. Et de Sion tuere eum.
- V. Nihil proficiat inimicus in eo.
- R. Et filius iniquitatis non apponat nocere ei.
- V. Domine, exaudi orationem meam.
- R. Et clamor meus ad te veniat.
- V. Dominus vobiscum.
- R. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus humilium visitator, qui eos paterna dilectione consolaris, prætende societati nostræ gratiam tuam, ut per eos, in quibus habitas, tuum in nobis sentiamus adventum. Per Christum Dominum nostrum. R. Amen.

L'oraison achevée, le curé quitte la chape. On chante alors l'antienne et le verset du Patron, ou du Titulaire de l'église. Pendant ce temps, l'Evêque monte à l'autel, qu'il baise, va au coin de l'Epître et y chante l'oraison, que le curé lui désigne.

Revenant alors au milieu de l'autel, l'Evêque donne la bénédiction solennelle dans la forme usitée.

II

PRIÈRES POUR LES DÉFUNTS

Le vicaire général annonce, en quelques mots, qu'après avoir prié pour les paroissiens vivants, l'Evêque va prier pour les défunts.

On allume alors les cierges du catafalque ; si les dispositions de l'église ou la foule ne permettent pas de dresser le catafalque, on étend un drap mortuaire sur le pavé du chœur, et on allume six cierges autour. On prépare le bénitier et l'encensoir.

Pendant ce temps, l'Evêque revêt l'étole et la chape noires ; ayant reçu la mitre, il s'assied sur un fauteuil placé entre le catafalque et l'autel.

On chante alors le *Libera*. A la reprise, le curé présente au Pontife la navette, sans baisers. Le prélat met et bénit l'encens. A la fin du *Libera*, il quitte la mitre et se lève, pendant que les chantes poursuivent : *Kyrie eleison...* Après quoi, l'Evêque dit : *Pater noster*, et fait l'absoute comme à l'ordinaire.

℣. Et ne nos inducas in tentationem.

℟. Sed libera nos a malo.

℣. In memoria æterna erunt justi.

℟. Ab auditione mala non timebunt.

℣. A porta inferi.

℟. Erue, Domine, animas eorum.

℣. Requiem æternam dona eis, Domine.

℟. Et lux perpetua luceat eis.

℣. Domine, exaudi orationem meam.

℟. Et clamor meus ad te veniat.

℣. Dominus vobiscum.

℟. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui inter apostolicos sacerdotes famulos tuos sacerdotali fecisti dignitate vigere, præsta quæsumus, ut eorum quoque perpetuo aggregentur consortio.

Deus, veniæ largitor et humanæ salutis amator, quæsumus clementiam tuam, ut nostræ congregationis fratres, propinquos et benefactores, qui ex hoc sæculo transierunt, beata Maria semper Virgine intercedente, cum omnibus sanctis tuis, ad perpetuæ beatitudinis consortium pervenire concedas.

Deus, cujus miseratione animæ fidelium requiescunt, famulis et famulabus tuis omnibus hic et ubique in Christo quiescentibus, da propitius veniam peccatorum, ut a cunctis reatibus absoluti tecum sine fine lætentur. — Per Christum Dominum nostrum.

℟. Amen.

℣. Requiem æternam dona eis, Domine.

℟. Et lux perpetua luceat eis.

Les chantes :

℣. Requiescant in pace.

℟. Amen.

L'Evêque dépose les ornements noirs.

III

ALLOCUTION

L'Evêque, ayant repris l'étole blanche, est conduit en chaire par le curé, et adresse la parole aux fidèles.

Puis il revient à l'autel, et commence immédiatement, ainsi qu'il est dit plus bas, les cérémonies de la Confirmation.

Si la Confirmation ne doit avoir lieu que le lendemain, l'Evêque donne aux fidèles, avant de les renvoyer, la bénédiction du Saint-Sacrement, pendant laquelle on chante seulement le *Tantum ergo* ; on termine par le chant du *Laudate Dominum omnes gentes*.

IV

CONFIRMATION

L'Evêque se lave les mains, puis se met à genoux sur le plus bas degré de l'autel, ayant à sa droite le vicaire général, et à sa gauche le curé de la paroisse. Le Pontife entonne alors le *Veni, Creator*, dont on ne chante en ce moment que la première strophe :

Veni, Creator Spiritus,
Mentes tuorum visita,
Imple superna gratia
Quæ tu creasti pectora.

Imposition générale des mains.— L'Evêque monte à l'autel. Tous les confirmands se mettent à genoux, et l'Evêque, se tournant vers eux, dit :

Spiritus sanctus superveniet in vos, et virtus Altissimi custodiat vos a peccatis.

Rj. Amen.

Le Pontife fait le signe de la croix et dit :

V. Adjutorium nostrum in nomine Domini.

Rj. Qui fecit cœlum et terram.

V. Domine, exaudi orationem meam.

Rj. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobiscum.

Rj. Et cum spiritu tuo.

Après ces versets, le Prélat étend les mains sur les Confirmands, qui inclinent la tête, pendant qu'il récite les prières suivantes :

OREMUS

Omnipotens sempiterne Deus, qui regenerare dignatus es hos famulos tuos ex aqua et Spiritu sancto, quique dedisti eis remissionem omnium peccatorum, emitte in eos septiformem Spiritum tuum sanctum Paraclitum de cœlis.

Rj. Amen.

Spiritum sapientiæ et intellectus.

Rj. Amen.

Spiritum consilii et fortitudinis.

Rj. Amen.

Spiritum scientiæ et pietatis.

Rj. Amen.

Adimple eos Spiritu timoris tui et consigna eos signo cru + eis Christi, in vitam propitiatu æternam. Per eundem Dominum nostrum Jesum Christum, Filium tuum, qui tecum vivit et regnat in unitate ejusdem Spiritus sancti Deus, per omnia sæcula sæculorum.

Rj. Amen.

On doit veiller à ce que tous les confirmands soient présents pendant l'imposition des mains. Si, pour une raison quelconque, un enfant se trouvait absent à ce moment-là, il devrait être amené devant l'Evêque après tous les autres, à la fin de la cérémonie, pour que le Pontife répète sur lui les prières indiquées plus haut.

Dès que l'imposition des mains a eu lieu, le chœur reprend le chant de la deuxième strophe du *Veni, Creator*, et continue jusqu'à la dernière.

Qui diceris paraclitus,
Altissimi donum Dei,
Fons vivus, ignis, caritas
Et spiritalis unctio.

Tu septiformis munere,
Digitus paternæ dexteræ,
Tu rite promissum Patris,
Sermone ditans guttura.

Accende lumen sensibus,
Infunde amorem cordibus,
Infirma nostri corporis
Virtute firmans perpeti.

Hostem repellas longius,
Pacemque dones protinus :
Ductore sic te prævio,
Vitemus omne noxium.

Per te sciamus da Patrem,
Noscamus atque Filium :
Teque utriusque Spiritum,
Credamus omni tempore.

Deo Patri sit gloria,
Et Filio qui a mortuis
Surrexit, ac Paraclito,
In sæculorum sæcula.
Amen.

Quand cette hymne est achevée, on peut, pour soutenir la piété des assistants, chanter des cantiques, ou bien réciter le chapelet. Il convient de choisir des cantiques que les enfants puissent chanter eux-mêmes, ou dont ils puissent tout au moins reprendre le refrain.

L'onction du Saint-Chrême. — Les enfants ôtent leurs gants, s'ils en ont, et déposent à leur place tout ce qui pourrait gêner leur marche. Puis ils viennent par ordre, les mains jointes ou les bras croisés, s'agenouiller successivement aux pieds du Pontife, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, sans faire de gémissement ni

avant ni après. Ils portent à la main le *Billet de Confirmation* et le donnent au prêtre qui assiste Monseigneur. Tout en tenant les yeux modestement baissés, ils doivent avoir la tête droite et le front relevé.

En même temps, le parrain et la marraine viennent se placer devant l'Evêque, de manière à se trouver derrière l'enfant quand il est agenouillé. Ils demeurent debout, et posent la main droite sur l'épaule droite du confirmand, pendant que l'Evêque fait l'onction sur le front de celui-ci. Ils aident aussi l'enfant à s'agenouiller et à se relever.

L'Evêque, ayant reçu la mitre, vient s'asseoir à l'endroit où il doit donner la Confirmation. Le vicaire général se met à sa droite, le curé de la paroisse à sa gauche. Un clerc prend le plateau sur lequel se trouve l'ampoule du Saint-Chrême et vient se placer à gauche du Pontife, un peu en arrière.

L'Evêque prend avec le pouce du Saint-Chrême, et, donnant à chaque confirmand le nom que lui indique (au vocatif) l'un de ses assistants, il pose la main droite sur la tête de l'enfant, lui fait sur le front une onction en forme de croix, puis, avec la main, trois signes de croix, en disant :

N. Signo te signo cru + cis, et confirmo te chris-mate salutis, in nomine Pa + tris, et Fi + lii, et Spiritus + Sancti.

L'assistant répond pour le Confirmé :

Rj. Amen.

Le Prélat frappe légèrement la joue gauche du Confirmé, en disant :

Pax tecum.

L'enfant confirmé se relève et se dirige vers le prêtre chargé de lui essuyer le front avec une boule de coton : puis il retourne à sa place.

Lorsque l'Evêque a terminé les onctions, il s'essuie le pouce avec de la mie de pain et se lave les mains. Pendant ce temps, on chante l'antienne, suivante :

Ant.
du 8.

CONFIRMA hoc, De - us, quod operatus es in no-bis:

a templo sancto tu-o, quod est in Jerusalem. ¶. Glori-

a Patri Sæculorum. Amen.

On répète l'antienne.

La prière et la bénédiction de l'Evêque. — L'Evêque, ayant quitté la mitre, monte à l'autel. Tous les confirmands se mettent à genoux, et le Pontife, tourné vers l'autel, dit :

¶. Ostende nobis, Domine, misericordiam tuam.

Rj. Et salutare tuum da nobis.

¶. Domine exaudi orationem meam.

Rj. Et clamor meus ad te veniat.

¶. Dominus vobiscum.

Rj. Et cum spiritu tuo.

OREMUS

Deus, qui Apostolis tuis sanctum dedisti Spiritum et per eos, eorumque successores, cæteris fidelibus tradendum esse voluisti; respice propitius ad humilitatis nostræ famulatum et præsta, ut eorum corda, quorum frontes sacro Chrismate delinivimus, et signo sanctæ Crucis signavimus, idem Spiritus sanctus in eis superveniens, templum gloriæ suæ dignanter inhabitando perficiat. Qui cum Patre, et eodem Spiritu sancto vivis, et regnas Deus, in sæcula sæculorum.

Rj. Amen.

Après cette oraison, le Pontife ajoute :

Eccè sic benedicetur omnis homo qui timet Dominum.

Puis il se tourne vers le peuple, et bénit les confirmés en disant :

Bene + dicat vos Dominus ex Sion, ut videatis bona Jerusalem omnibus diebus vitæ vestræ, et habeatis vitam æternam.

Rj. Amen.

Ensuite, sur l'ordre de l'Evêque, tous les confirmés récitent ensemble, lentement et distinctement : *Credo, Pater, Ave.* *Inviter le peuple à cette Bénédiction par un verset.*

Puis le vicaire général publie les indulgences, et annonce, s'il y a lieu, la Bénédiction papale, que l'Evêque donne aussitôt.

Fin de la cérémonie. — La cérémonie de la Confirmation se termine par la Bénédiction du Saint-Sacrement (*Tantum ergo, Laudate Dominum*) et le chant du *Te Deum*.

V

SORTIE DE L'ÉGLISE — RETOUR AU PRESBYTÈRE

Pendant le chant du *Te Deum*, le Pontife prend la mitre et la crosse, et bénit les petits enfants qu'on lui présente.

Pendant ce temps, les enfants de la Confirmation sortent en ordre de procession, avec croix et bannières (1). L'Evêque, accompagné du clergé, se joint à la procession, et rentre au presbytère, où il bénit encore les enfants et les parents.

(1) On ne porte pas le dais à cette procession.

Dans la journée, autant qu'il est possible, l'Evêque visite les écoles chrétiennes, et donne, si le cas se présente, la Confirmation aux malades qui ne pourraient venir à l'église.

V

OBSERVATIONS

1° De la messe et de l'instruction qui précèdent parfois la Confirmation.— Quand l'Evêque a été reçu dans la paroisse la veille du jour où se donne la Confirmation, la cérémonie du matin commence par la messe, que l'Evêque dit ordinairement lui-même. Le vicaire général et le curé l'assistent.

Après la messe, une instruction est faite aux enfants. Le prêtre qui en est chargé vient demander la bénédiction à l'Evêque. L'instruction sera courte, et consistera en une brève explication du sacrement de Confirmation, de sa nature, de ses effets, et des cérémonies qui l'accompagnent.

2° Des parrains et des marraines.— L'Eglise veut qu'il y ait des parrains et des marraines à la Confirmation comme au Baptême, et, suivant son sexe, chaque confirmand doit être assisté ou d'un parrain ou d'une marraine. Toutefois, Nous admettons un seul parrain et une seule marraine pour tous les confirmands. Dans les grandes paroisses, où le nombre des confirmands est très considérable, il est bon cependant d'employer deux parrains et deux marraines, afin de ne pas fatiguer outre mesure la même personne.

Les parrains et marraines seront choisis parmi les personnes que le curé désirera honorer.

Il faut que les parrains et marraines : 1° aient été confirmés ; 2° réunissent les conditions exigées pour les parrains et marraines du Baptême, bien qu'on ne puisse choisir les mêmes pour la Confirmation.

3° Billets de Confirmation.— Chaque confirmand doit être muni d'un billet de Confirmation. Ce billet ne doit pas être de dimensions trop réduites ; il convient qu'il soit à peu près de la grandeur d'une page de petit manuel. Il doit porter en première ligne, et en caractères assez grands, le nom de baptême du confirmand ; plus bas, son nom de famille, et enfin la signature du curé ou celle d'un prêtre approuvé dans le diocèse.

4° Inscription des confirmations dans les registres paroissiaux.— MM. les Curés et Recteurs doivent inscrire dans leurs registres paroissiaux, sur les feuilles qui y ont été insérées pour cela, les noms et prénoms de tous les nouveaux confirmés, ceux de leurs parents, le lieu et l'année de leur baptême. Cette inscription sera faite immédiatement, ou du moins le plus tôt possible après la cérémonie de la Confirmation.

Ils doivent de plus inscrire dans les registres des baptêmes, en marge de l'acte de baptême de chaque confirmé, la mention de sa confirmation, avec la date (canon 470 § 2). — Et si, parmi les confirmés, il y en a qui ont été baptisés dans une autre paroisse, ils auront soin de transmettre aux Curés des paroisses où ils ont reçu le baptême, la notification de leur confirmation. De même si le propre curé d'un ou de quelques-uns des confirmés n'est pas présent à la cérémonie, ils devront lui notifier la confirmation de leurs paroissiens (canon 799).

